

Bruxelles, le 21 septembre 2022

## L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME BRUXELLOIS EN PLEINE SOUFFRANCE

### **Lettre ouverte.**

*Signataires : Philippe Meilleur, Président du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, Sébastien Mouffe, secrétaire du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, Thierry Baneton, responsable de la Chambre des matières bruxelloises.*

Des maîtres d'ouvrages maltraités, des architectes incompris et une pauvreté architecturale : le constat est effrayant pour une capitale européenne qui se veut la capitale de l'Europe.

Et pourtant telle est la triste réalité !

### **La politique régionale menée l'est sans cohérence, sans vision à long terme, sans volonté de simplification et avec hypocrisie.**

Après avoir en vain formulé de nombreuses propositions concrètes et offert une collaboration dynamique avec les autorités bruxelloises, l'Ordre des Architectes (conseil francophone et germanophone) n'a d'autre choix que de dénoncer.

S'abstenir voudrait dire être complice de la situation déplorable qui préside l'architecture et l'urbanisme bruxellois ainsi qu'être complice de l'appauvrissement économique de la région (fuite des investisseurs, paralysie des entreprises, ....)

#### **1. La longueur des procédures de permis d'urbanisme.**

La durée moyenne d'une procédure de demande de permis d'urbanisme à Bruxelles est de 30 mois !

La cause : une réglementation pléthorique et complexe ainsi qu'une insuffisance de moyens humains et informatiques pour la gestion des dossiers.

Il n'est plus question d'architecture et mais de juridisme.

#### **2. Les blocages procéduraux**

80% des demandes de permis d'urbanisme reçoivent des avis de dossier incomplet de la part des autorités délivrantes et ce souvent sans réel fondement.

Objectif : gagner du temps.

A l'issue des délais légaux, un dossier non traité reçoit un avis de refus de permis.

### **3. Les dérives des Commissions de Concertation.**

Les commissions de concertation deviennent de véritables tribunaux populaires : l'intérêt particulier prime l'intérêt collectif et l'autorité ne veut pas déplaire à l'électeur. Ce n'est plus le Collège qui décide mais la commission de concertation.

La victime : le maître d'ouvrage qui est freiné voire arrêté dans son projet.

### **4. Les refus de remise en question.**

Les autorités communales et régionales n'acceptent aucune remise en question et se rejettent la responsabilité des errements de procédure. Les autorités bruxelloises se complaisent dans un dialogue de sourds

Qu'est devenu le service public ?

La victime : l'architecte et son client.

### **5. La surdité sournoise du politique.**

L'Ordre des Architectes a, à de nombreuses reprises, formulé des propositions concrètes aux autorités politiques et ce régulièrement à sa demande.

Ces propositions ne sont que trop rarement entendues et souvent même complètement ignorées (absence d'accusé de réception).

La cause : le politique estime pouvoir affirmer avoir consulté la profession ..... Mais il ne l'a en réalité ni écoutée ni entendue.

Les architectes sont devenus le nouveau Syndrome de Cassandre .

### **6. L'échec du BAL et du BMA.**

Le BAL (Bon aménagement des lieux) et le BMA (Bouwmeester – Maître-Architecte) sont prévus dans le CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) pour assurer une cohérence et une qualité architecturale.

L'objectif poursuivi n'est nullement atteint. Bruxelles vit sur son patrimoine architectural historique. Sur les 30 dernières années, le nombre de bâtiments de nature un tant soit peu iconique édifiés à Bruxelles est famélique.

Conséquence : une pauvreté architecturale affligeante.

### **7. Une réglementation excessive et indigeste**

C'est à tort que les autorités politiques pensent que les normes réglementaires et législatives sont la solution de tous les problèmes. C'est le contraire : les professionnels eux-mêmes se perdent dans le labyrinthe législatif et chaque acteur concerné a une interprétation personnelle des textes légaux.

Conséquence : les contraintes empêchent l'audace et la création architecturales.

### **8. La nécessité d'une refonte du COBAT et du RRU**

Le CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) et le RRU (règlement régional d'urbanisme) doivent être revus en profondeur.

Objectif : simplifier et fluidifier les procédures et laisser aux architectes la possibilité de faire preuve d'originalité et d'audace architecturale.

### **La profession d'architecte est maltraitée et donc avec elle les maîtres d'ouvrage.**

La politique régionale et les législations en vigueur font fuir les investisseurs, freinent les maîtres d'ouvrages dans leur volonté de réaliser des projets, suscitent une explosion des irrégularités urbanistiques et contribuent à une pauvreté architecturale.

L'Ordre des Architectes ne peut plus accepter cette situation qu'elle ne cessera de dénoncer.

Le manque de volonté du pouvoir politique à favoriser l'émulation architecturale est criant.

L'architecture et l'urbanisme bruxellois souffrent mais ce n'est plus en silence : l'Ordre des architectes veut réveiller les consciences et se battre pour Bruxelles et son avenir.